

DÉCISION N° 2020/D480

FINANCES

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D480-DE



PRESTATION D'ASSISTANCE DE LA GESTION DE LA DETTE

La société Taelys, spécialisée dans l'assistance à la gestion de la dette propose l'expertise d'un consultant à travers une plateforme Internet d'analyse et de suivi des financements.

La prestation débute par une **assistance au démarrage** qui comporte :

- L'affectation d'un consultant dédié.
- Le paramétrage du compte.
- La formation initiale et continue des utilisateurs à la plateforme Taelys dans les locaux.
- La rédaction d'une analyse de l'encours actuel de la dette présentée sur site par votre consultant.

L'abonnement annuel comprend les prestations suivantes :

- L'accès à la plateforme d'analyse de la dette propre.
- La maintenance corrective et évolutive.
- L'assistance à l'utilisation de la plateforme de gestion de la dette.
- L'assistance continue par votre consultant dédié concernant les problématiques de gestion de la dette : Remboursement anticipé, simulation de financements nouveaux, assistance à la rédaction de cahiers des charges bancaires, analyses d'offres, visite du consultant

L'abonnement annuel s'élève à 3 650 € HT auquel il faut rajouter une prestation d'assistance au démarrage la première année de 1 980 € HT.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- ➡ **AUTORISE** le Président à signer la convention de prestation avec la société Taelys conformément aux tarifs présentés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Ploufragan le 18 Février 2020
Le Président



Thierry BURLOT

**KERVAL CENTRE ARMOR
BUREAU DU 18 FÉVRIER 2020**

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D480-DE

Convocation du 10 février 2020

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt le dix-huit février à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au centre de tri Générès, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLOT

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDÉ	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean MÉGRET	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Marcel SÉRANDOUR	SMITOM Launay Lantic	X	
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		X
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre		X

Présents :

10

Absents :

05

Votants :

10